



Casablanca, le 23/10/2025

OBJET : REPONSE A LA DEMANDE D'INFORMATION DES CONCURRENTS RELATIVE A L'AO N°65/2025

OBJET : FOURNITURE DE MATERIEL D'ESSAI POUR LE CENTRE D'ETUDE ET DE RECHERCHE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLLUTION « CEREP »

A la suite des demandes de clarification des concurrents, nous vous communiquons les informations suivantes :

Questions :

1. Peut-on proposer un analyseur automatique multi gaz qui a toutes les certifications demandées QAL 1 TUV et MCERT 15267-4 mais qui mesure les NOX en NDIR ?
2. Souhaitez-vous absolument une calibration ISO 17025 pour tous les composés gazeux (O2/CO2/CO/SO2/NOx)

Réponses :

1. La méthode exigée sur le CPS nous est exigée par les clients. L'analyseur NDIR n'est donc pas accepté.
2. Oui, nous souhaitons que l'analyseur soit « calibrable » ISO 17025 sur tous les composés gazeux qu'il mesure.

Pour tout complément d'information veuillez nous contacter à l'adresse suivante : dir.dla@lpee.ma.